



**En appui à l'effort de sensibilisation de la Table de concertation des personnes âgées du Haut-Saint-François quant au développement d'une culture de bientraitance dans la communauté, voici quelques pistes à mettre en action :**

**Une charte de la bientraitance est actuellement en circulation et appelée à être signée par tous les commerces et institutions qui se sentent concernés par le sujet et qui souhaitent contribuer au développement d'une culture de bientraitance**

Par Audrey Goyette, coordonnatrice régionale spécialisée en matière de lutte à la maltraitance pour la région de l'Estrie, au nom de la Concertation estrienne contre la maltraitance des personnes âgées

*La bientraitance est un concept qui se différencie de celui de la bienveillance.*

La bienveillance est l'expression de l'attention, de la gentillesse, de l'empathie, de la sollicitude et de l'indulgence envers toute personne. Bien que partageant les mêmes fondements que la bienveillance, la bientraitance s'en différencie par la prise en compte et du respect du point de vue de la personne avant toute action, y compris son refus. Lorsqu'il est impossible de recueillir son point de vue, celui qu'elle aurait précédemment exprimé (verbalement ou par écrit) ou celui d'un proche est alors considéré.

*5 conditions qui favorisent la bientraitance :*

*1- Placer la personne au centre des actions :*

Il revient à la personne âgée de juger si l'action accomplie ou suggérée lui convient ou non et si ces actions sont bientraitantes ou non pour elle.

*2- Favoriser l'autodétermination :*

La personne conserve toujours une part de forces et de compétences, peu importe son degré d'aptitude et est impliquée dans toutes les décisions qui la concerne. Il importe donc de favoriser l'autodétermination et le pouvoir d'agir chez la personne âgée afin de lui permettre de prendre en main le cours de sa vie, de faire des choix en harmonie avec ses valeurs, ses habitudes de vie, sa culture, etc.

### *3- Respecter la personne et sa dignité :*

La dignité vise le respect de la personne, de sa considération, de son estime d'elle-même ainsi que le respect de son intimité et de sa vie privée.

### *4- Favoriser l'inclusion et la participation sociale :*

L'inclusion sociale a un impact favorable sur la santé et le bien-être de la personne. Elle permet de diminuer le risque de maltraitance. Favoriser l'inclusion et la participation sociales permet d'apporter du bien-être aux personnes âgées qui souhaitent briser leur isolement et contribuer à la société.

### *5- Offrir un soutien concerté*

Travailler ensemble pour offrir à la personne les soins les plus adaptés à ses besoins, à ses choix et à sa condition.

